



Municipalité de Donneloye
Rue des 3 Fontaines 18
1407 Donneloye

Tél. 024/433.19.50

E-mail info@donneloye.ch

Donneloye, le 11 novembre 2021

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis No. 11/2021

Budget 2022

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 10 novembre 2021, la Municipalité a adopté le budget pour l'année 2022. Il laisse apparaître un excédent de charges de CHF 151'000.00 pour un total de recettes de CHF 3'147'570.00 et un total de charges de CHF 3'298'570.00

Conformément aux dispositions légales, ce projet de budget a été transmis à la Commission des finances et gestion pour étude et rapport.

Afin de faciliter le travail de la Commission et la compréhension du budget, nous apportons ci-après les commentaires suivants, notamment sur les différences avec le budget 2021.

En raison de la forte augmentation de la population en 2021, les calculs sont basés sur une population de 900 habitants (pour le budget 2021 : 830 habitants).

Commentaires et différences par rapport au budget 2021

1. ADMINISTRATION GENERALE

Comme déjà indiqué lors de la dernière séance du Conseil général, un employé communal a été engagé à 40%. Ce poste comprend des tâches qui étaient déjà accomplies par Cyril Gavillet (déchèterie de Donneloye, fontainier au service des eaux, entretiens extérieurs), ainsi que le remplacement des employé(e)s démissionnaires à Mézery, Gossens, à l'église de Donneloye et à la grande salle.

Afin de simplifier le travail de la boursière un programme de salaires sera installé pour les comptes 2022. C'est pourquoi un poste **130 – Service du personnel** a été ajouté au plan comptable. Ce nouveau poste regroupe tous les salaires et rétributions du personnel. Les montants des heures pour les employés sont estimés de même que les imputations internes. Ce n'est que lors du bouclage des comptes que les imputations diverses seront réparties, selon les décomptes effectifs des heures du personnel.

LA MUNICIPALITE DE DONNELOYE AU CONSEIL GENERAL

- 2 -

De même, les vacances de la Municipalité qui étaient directement comptabilisées dans les dicastères, sont inscrites sous le compte 102.3001 et réparties par des imputations internes dans les différents comptes, sous ...3901. Cette manière de procéder amènera également, de l'avis de la Municipalité, à une meilleure lecture des comptes.

Dans la nouvelle présentation du budget, tous les comptes 301 – 303 – 304 - 305 se retrouvent uniquement dans le poste 130 Service du personnel

<i>102 Municipalité</i>		
	Budget 2022	
102.3001	20'000.00	Estimation des heures de vacances majorée. La Municipalité n'a pas souhaité augmenter les forfaits pour 2022, mais sera attentive aux heures réellement effectuées.
<i>110 Administration</i>		
110.3101	7'300.00	En supplément, contrats de maintenance, mise en place des QR-factures et programme de salaires.
110.313	1'000.00	Nouveau compte depuis 2020
110.3171	7'000.00	Montant de CHF 1'000.00 passé sous 110.313
110.352	1'000.00	Au budget 2021 : CHF 10'000, le solde pour la mise en conformité de la butte de tirs du stand de Bioley a été payée sur 2021 : CHF 8'721
110.390	113'000.00	Imputation interne des salaires de l'administration et des charges sociales à la charge de la commune.
110.3901	16'000.00	Imputation interne des heures de la Municipalité et charges sociales sous administration.
<i>130 Service du personnel</i>		
130.3010	103'000.00	Salaires de l'administration
130.3011	25'000.00	Salaire de l'employé communal à 40% - quelques heures non ventilées dans les dicastères.
130.3012	67'000.00	Heures des employés à répartir dans les dicastères
130.303	18'000.00	Cotisations AVS-AI à la charge de la commune à répartir dans les dicastères
130.3031	12'000.00	Cotisations AVS-Ai à la charge des employés
130.304	16'000.00	Assurance LPP personnel administratif et employé communal 50% sont à la charge des employés
130.305	6'000.00	Assurance accident de tous les employés à la charge de la commune – assurance perte de gains pour le personnel administratif et l'employé communal, 50% à la charge des employés
130.311	500.00	Achat matériel et équipement pour l'employé communal, non ventilé dans les dicastères (habits, petit outillage..)
130.313	1'200.00	Essence pour véhicule communal et divers
130.318	1'400.00	Assurance véhicule, taxes véhicule et remorque
130.4361	21'000.00	Cotisations AVS-Ai retenues aux employés et participation LPP et Perte de gains
<i>150 Affaires culturelles et loisirs</i>		

150.351	8'550.00	CHF 9.50 par habitant
<i>180 Transports publics</i>		
180.351	72'100.00	Selon budget transmis par la DGMR, augmentation du prix par habitant : CHF 80.07 – par comparaison : CHF 66.35 pour 2021

2. FINANCES

<i>210 Impôts</i>		Nous avons adapté les montants de ce poste selon les acomptes 2021 au 30.09.2021
210.400	1'560'000.00	Impôts revenu et fortune selon bouclement – augmentation par rapport au budget 2021 environ CHF 200'000. Répercussion sur la péréquation (augmentation du point d'impôt)
210.403 210.404	12'000.00 15'000.00	Montants estimés, pris en compte pour la simulation de la péréquation
210.451		Pas de montant transmis par l'ACI pour la RIE III Vaud.
<i>220 Service financier</i>		
220.352 220.452	441'700.00 543'100.00	Fonds de péréquation - après simulation avec 900 habitants et une augmentation des impôts revenu et fortune

3. DOMAINE ET BATIMENTS

<i>320 Forêts et pâturages</i>		
320.352	46'000.00	Pot commun et poste du garde, selon comptes 2021
35 Bâtiments		
Les charges pour les loyers des appartements communaux ont été séparées -supprimées dans les comptes revenus 423 et 427 et comptabilisées dans les comptes 465		
<i>3511 Collège de Donneloye</i>		
3511.4271 3511.4651	3'000.00 1'200.00	Loyers et participation aux charges de la garderie. Les charges seront revues selon le résultat des comptes 2021.
<i>3512 Collège de Gossens</i>		
3512.314	12'000.00	Travaux d'étanchéité
3512.3141		Les travaux d'entretien des extérieurs sont repris par l'employé communal
<i>3514 Collège de Prahins</i>		
Changement de locataire de l'appartement du collège ; rafraîchissement prévu encore sur 2021.		

3514.314	18'000.00	Remplacement des fenêtres de l'appartement
<i>352 Grande salle</i>		
352.315	5'500.00	Entretien courant + acquisition d'un défibrillateur CHF 600 installation et CHF 160/mois soit CHF 2'520
352.4651	3'600.00	Participation aux charges de la garderie. Le montant sera revu selon le résultat des comptes 2021.
<i>3531 Eglise de Donneloye</i>		
3531.315	2'000.00	Réparation de vitraux – un montant sera mis en compte sur plusieurs années
<i>355 Auberge communale</i>		
355.330	5'000.00	Amortissement financier estimé selon préavis des travaux de rénovation. Le montant de la nouvelle estimation fiscale du bâtiment n'est pas connu à ce jour.
<i>3551 Epicerie</i>		
3551.3141	5'000.00	Poteaux et barrières
3551.330	4'940.00	Amortissement financier selon préavis des travaux
<i>3564 Bâtiments Prahins</i>		
3564.314	5'000.00	Eventuellement aménagement de l'ancien abattoir pour location.

4. TRAVAUX

<i>430 Routes</i>		
430.311	4'000.00	Radar pédagogique – achat échelonné sur plusieurs années.
430.314	30'000.00	Entretien courant + Route des Granges de Gossens
<i>441 Parcs et places</i>		
441.313	1'500.00	Places de jeux – remplacement de jeux
441.314	5'000.00	
<i>450 Déchèteries</i>		
450.311	8'000.00	En supplément achat d'un container maritime pour la déchèterie de Donneloye
450.318	75'000.00	Enlèvement des déchets selon comptes provisoires 2021.
450.434	58'500.00	Taxes déchets – nouvelles taxes 700 adultes et 200 enfants

<i>46 Réseau d'égouts et d'épuration</i>		Un nouveau règlement sur l'évacuation et l'épuration des eaux est établi et sera présenté au Conseil Général en 2022, pour mise en place des nouvelles taxes à partir du 01.07.2022. Les factures d'eau et épuration étant établies pour la période du 1 juillet au 30 juin, les montants seront répercutés sur le budget 2023. Pour rappel, ce poste devrait être financé par les taxes.
<i>460 égouts et épuration</i>		
460.318	7'000.00	Honoraires études inondations Gossens
<i>461 Stations d'épuration</i>		Le montant de CHF 30'000 attribution au fonds épuration n'est pas mentionné dans le budget 2022, en attente de la mise en place du nouveau règlement. Les montants de frais d'entretien courant budgetés en 2021 ont été reportés en 2022.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

<i>510 Enseignement</i>		
510.352	556'200.00	Selon le budget de l'ASIRE : CHF 618 par habitant

6. POLICE

<i>610 Police (Réforme policière)</i>		
610.351	72'655.00	Selon simulation péréquation 2022
<i>650 Défense incendie</i>		
450.352	39'200.00	Selon budget du SDIS : CHF 43.55 par habitant
450.452		Suppression du loyer des garages du SDIS
<i>660 Protection civile</i>		
650.352	16'500.00	Selon budget ORPC : CHF 18.32 par habitant

7. SECURITE SOCIALE

<i>710 Service social</i>		
710.352	16'000.00	ARAS + part frais ACAS : augmentation de CHF 1'000 - Zone Bleue (CHF 1.00 par hab.)
710.3521	135'000.00	EFAJE, selon comptes provisoires 2021 – augmentation des heures
<i>720 Prévoyance sociale</i>		
720.351	362'900.00	Facture sociale, selon simulation péréquation

8. SERVICES INDUSTRIELS

810 Service des eaux	Montants selon les comptes provisoires 2021.
850 Réseau distribution son et image	L'extension du réseau Swisscom est complètement amortie.

Nous vous rappelons que le Syndic et la Boursière se tiennent à l'entière disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements désirés.

En conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Donneloye

- Vu le projet de budget et le préavis No 11/2021 présentés par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D E C I D E

1. d'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2022

Charges	CHF 3'298'570.00
Revenus	CHF 3'147'570.00
Excédent des charges	CHF 151'000.00

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

le Syndic
B. Reymondin



la Boursière
F. Gavillet

Annexe : budget 2022